MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

L'ÉTAT

DOSSIER

Buste de C. Meunier

par S. Rousseau

No 5022.

Ll. 3751

NUMÉRO D'ORDRE	DATE DE LA PIÈCE	ANALYSE
		Extrait joint à fiche rouge 3751. J. D. 3. 10. 55

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 26831

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 2 février 1904.

5022/1

Messieurs,

J'ai pu constater parfois que des documents officiels ou des renseignements concernant des administrations qui ressortissent à mon département sont communiqués aux journaux avant d'avoir été rendus publics dans la forme régulière, ou même d'avoir été notifiés à l'administration centrale. Ces indiscrétions étant de nature à donner lieu à de sérieux inconvénients, j'ai l'honneur de vous prier, messieurs, de vouloir bien recommander instamment au personnel attaché aux musées royaux de s'abstenir de communiquer directement ou indirectement des documents de l'espèce à la Presse ou tous autres renseignements au sujet de faits concernant mon département.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre,

J. Van Malderghem

5980. — P. W. — Bon 60.2.

A la commission des musées royaux de peinture et de sculpture.

Bruxelles.

47 u

9/2 IV

A M. le Ministre de la G.

Un arrêté pris hier par le Directoire exécutif vient de suspendre dans la dispache que vous avez fait l'honneur de vous adresser en date du 2 Oct. (V. 26831) ce qui vous a permis toutefois de vous faire rembourser par les Consignataires contre les administrateurs

Le Musée Royal
vient [illegible] communiqué
aux journaux [illegible]
même au Moniteur
il est officiellement
informé à leur sujet
C'est le cas pour [illegible]
officiel ci-annexé
[illegible] dans le journal
Le Soir n° [illegible]
6 Février Solution A B
2 Solutions à la
suite de la liste de
Constitution Ministérielle
exposé présentement au
salon "Pour l'Art"

Veuillez [illegible]
[illegible]

* * *

Au Musée moderne. — Le gouvernement se propose d'acquérir le buste de Constantin Meunier, que le sculpteur Victor Rousseau expose en ce moment au Salon « Pour l'Art ».

Ce buste serait exécuté en marbre et placé au Musée.

Disons, à cette occasion, que la clôture de ce Salon est fixée au dimanche 14 courant, à 4 heures.

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 26831

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 13 février 1904.

5022 / 3

Messieurs,

Votre lettre du 9 février 1904, n° 4711, contient comme annexe un entrefilet paru dans un journal, d'où il vous paraît résulter que des renseignements concernant l'administration des musées royaux sont parfois communiqués aux journaux avant que votre collège ait été officiellement informé à leur sujet.

J'ai l'honneur de vous faire remarquer que l'entrefilet en question n'émane pas de mon département. Il est d'ailleurs inexact. La commande en marbre du buste de M. Constantin Meunier par M. Victor Rousseau a été faite par mon département, il y a plusieurs semaines. Je me réserve de le présenter au Musée, qui aura alors à statuer sur l'admission, conformément au règlement.

Il n'y a donc rien, en ceci, qui justifie l'observation contenue dans votre lettre, dont je vous renvoie l'annexe.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre,

J. Van Mackenzy

5080. — P. W. — Bon 60-2.

A la commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture,

Bruxelles.

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 3850

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 8 août 1904.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous prier d'examiner le buste en marbre représentant G.Constantin Meunier, par M. Victor Rousseau, qui vous est soumis, et de me faire connaître si cet ouvrage, acquis par le gouvernement, peut être admis dans le musée.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre,

P. Woeste

Bon 116/2. — P. W. — 10760.

A la commission directrice des musées de peinture et de sculpture,

Bruxelles.

23 Août 1904

5022

A M. L. Weinrich
à Nancy

Nous vous prions de
vouloir bien nous
faire connaître par
le retour du courrier
si vous voulez garder
à votre disposition
la machine à écrire
Remington que
M. Victor Renner
a pris chez vous en
location et à quel
taux vous la
louez.

Agréez en outre
nos 8 Cts (N 3085),
veuillez vous
à M. Weinrich vous
transmettre 22
Cts

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 30850.

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 29 août 1904.

ENTRÉE ET ENREGISTRÉE
le 30 août 1904
Sous le n° 5022

Messieurs ,

Comme suite à votre lettre du 23 de ce mois , n° 5022 , j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien prendre les mesures nécessaires en vue du placement , dans les galeries des musées , du buste en marbre représentant Constantin Meunier , exécuté par Mr V.Rousseau.

Agréez , Messieurs , l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre:
Le Secrétaire général,

A la Commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture de l'Etat , à

BRUXELLES.

Bon 116/2. — P. W. — 10/50.